QUARTIER Sud
Le journal de la distribution de la fédération Sud PTT
N°77
Mars
2022

Plis électoraux : la République, c'est pas gratos !

2022 est une année électorale. Les postières et postiers éliront en décembre 2022 les représentant·e·s CAP et CCP, des militant·e·s syndicaux/ales qui siégeront en commission de discipline ou de réforme pour défendre nos intérêts (en tout cas c'est notre conception à Sud). Mais, en attendant, nous allons être confronté·e·s, dans les métiers du courrier, à deux échéances politiques qui nous concernent au premier chef. La présidentielle et les législatives représentent quatre tours de plis électoraux !
Comme la bamboche des forfaits est finie, cette distribution sera encore payée « au réel » comme nos directions aiment à nous le seriner. C'est bizarre, quand Sud revendique que le travail prescrit, c'est-à-dire calculé par des logiciels, ne correspond pas au travail réel, on nous ignore. On a la réalité que le profit octroie… La Poste précise que les 1ers tours des plis électoraux seront distribuables dès début avril. Ça lui permet de mécaniser et d'étaler cette distribution, en évitant au maximum de payer les heures sup. N'oublions pas que La Poste dispose d'une enveloppe de plusieurs dizaines de millions d'euros délivrée par le ministère de l'intérieur (84 millions pour la présidentielle et les législatives en 2017). Pour rappel, après le fiasco des plis électoraux des régionales de 2019, où Adrexo, comme notre boite, en jouant à la concurrence à bas coût, ont sabordé la propagande électorale, La Poste est seule détentrice de ce « marché » de la démocratie représentative. Un oxymore aux résonances politiques, puisque La Poste est tout de même à capitaux publics. C'est donc le gouvernement (comme les précédents et ceux qui suivront) qui d'une manière ou d'une autre est responsable de tous les problèmes et de l'exploitation des postières et des postiers.

Imposons notre voix dans la campagne !

Pour Sud, l'occasion doit faire le larron. Revendiquons que les plis électoraux soient payés au forfait. La totalité de l'enveloppe de l'Etat, une fois déduits les coûts de production, doit être versée aux agents. En d'autres termes les bénéfices liés à cette activité doivent aller dans nos poches, pas dans celles des actionnaires de La Poste. Exigeons aussi des renforts pour cette « peak période » au courrier ! Mais surtout, saisissons nous de cette période, d'avril à juin en passant par l'anniversaire de la grève réussie du 18 mai 2021, pour aller chercher, par tous les moyens d'actions, grèves y compris, de vraies avancées.

+ de CDI, + de salaires, des conditions de travail en accord avec nos missions !

Postières et postiers du Courrier-Colis : préparons un printemps des luttes !

Sud Solidaires Fédération des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org
@federationSudptt @fdSudPTT federation.sudptt
Union syndicale Solidaires

Nouvelle Gamme Courrier : La bombe nucléaire

Nous avons eu un avant-goût (puis un arrière-goût) avec les expérimentations devenues définitives à la distribution pendant la pandémie. L'instauration forcée des « secteurs » les samedis a fait exploser la notion de titulaire de quartier. L'auto-remplacement et l'agrandissement des périmètres de distribution, ainsi que le report de charge, permettent à La Poste de réduire de plusieurs milliers d'emplois son besoin en facteurs et factrices rouleurs.

Destructions d'emplois et allongement des délais

Pour 10 tournées en 35/42h à 7h et ce 6 jours par semaine, nous travaillions avant le Covid 420h (10x42h). Depuis la réorg nationale des samedis, pour ces mêmes 10 tournées — sans s'attarder sur les différences de volumes des colis, PPI, chrono, courrier, recommandés, IP — nous travaillons 385h (puisque nous sommes moitié moins les samedis à charge constante). Soit un emploi de 35h en moins toutes les 10 tournées. Il y a 60 000 tournées à La Poste. 6 000 emplois au bas mot sont en cours de destruction depuis plus d'un an…

En 2023, La Poste va imposer une nouvelle gamme de courrier. Le J+3 et J+4 vont devenir la norme, en lieu et place des J+1 et J+2. Elle devrait donc encore « expérimenter » en 2022, jusqu'à modifier totalement les organisations à partir de 2023, avec comme objectif 85 % des tournées en distri pilotée en 2025. Nous connaissions déjà les conséquences de Distri Date et Distri + ou bien de la sécable. Là, le risque est d'une toute autre ampleur.

Dernier clou sur le cercueil du quartier lettre

En multipliant les délais d'acheminement par deux, La Poste va pouvoir répartir différemment la semaine de distribution. Nous pouvons craindre que les principes des secteurs du samedi où nous sommes deux fois moins pour faire les tournées s'étendent à… tous les jours de la semaine ! Ce serait la mort définitive du titulariat et du découpage en « quartier lettres ». Et, à terme, la suppression de dizaines de milliers d'emplois, dans les PIC, en PPDC, PDC et UD, qu'on imagine cyniquement vendue comme « mesure durable pour la planète ».

Il y a donc urgence à préparer une résistance massive face à cette menace. Revendiquons le nécessaire service universel 6 jours sur 7, pour les correspondances et la presse. Pour Sud, un quartier lettre, c'est un·e titulaire toute la semaine !

PPI taxés : La Poste se dédouane… de gagner du fric sur notre dos

Alors même que la Poste est incapable de nous fournir une méthode de calcul pour estimer la durée de travail par tournée, le gouvernement a décidé de mettre en place l'année dernière le Projet Douanes 2021.

Depuis juillet 2021, la France, sous couvert de préserver la souveraineté européenne — et ainsi garantir le libre-échange en Europe — a rétabli des barrières douanières sur les paquets internationaux extra-européens. Tous les colis et PPI suivis extra-européens portent désormais un code barre et sont taxés dès le 1er euro. Les facteur/trices et colipostier·ère·s doivent donc non seulement aller récupérer le montant des taxes si elles n'ont pas été payées en amont, mais aussi flasher via PALM l'intégralité de ces objets, et ce au minimum trois fois par objet ! Et pour couronner le tout, il faut faire une 2e présentation systématique pour tous les PPI dont la taxe n'est pas perçue.

Calcul de la charge aux abonnés absents

Alors comment la poste s'est-elle organisée pour calculer cette indéniable charge de travail supplémentaire ?

Eh bien elle ne l'a pas fait ! Elle enchaîne ses réorg à tout va en faisant comme si de rien n'était, alors que ces nombreuses manipulations demandent du temps d'exécution supplémentaire. Sans compter l'opération délicate de réclamer de l'argent aux destinataires, pas toujours heureux d'être taxé·e·s. Surtout, La Poste s'octroie des frais de gestion pour chaque PPI taxé, jusqu'à 8 euros par objet ! Alors certes, le nombre de PPI a mécaniquement baissé, mais la valeur ajoutée par PPI a augmenté, détail important qu'on oublie de nous préciser. Alors entre le beurre et l'argent du beurre, nous devons réclamer un peu (et même beaucoup !) de crème !

Sud Solidaires
Fédération des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org
@federationSudptt @fdSudPTT federation.sudptt
Union syndicale Solidaires